

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_03_06

Sur convocation en date du 23 mars 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 29 mars 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	DELARUE André
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	WEYL Aline
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Georges PARRY

Absentes :

Madame Léa BERGENA

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET

Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Madame Catherine PIVET

Mise en ligne le : 03/04/2023

Affectation du résultat 2022

Présentation du rapport par Monsieur Hubert MARTIN, Vice-président.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour, Monsieur le Vice-président fait part à l'assemblée du résultat de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2022.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le résultat de l'exercice précédent apparaissant sur le compte administratif et le compte de gestion 2022,

À l'unanimité (12 voix pour),

DÉCIDE D'AFFECTER les résultats 2022 au budget primitif 2023 de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 212,54 €
B/ Résultats antérieurs reportés N-1 ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 37 773,76 €
C/ Résultat de fonctionnement constaté (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 37 561,22 €

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260100383-20230329-D_2023_03_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_03_06

Résultat d'investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement) N	+ 1 810,43 €
Résultat de clôture constaté	
À reporter en investissement recettes au compte 001 en 2023	+ 1 810,43 €
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	- €
Excédent de financement	
F/Besoin de financement = D + E	
Besoin à comptabiliser au compte 1068 recettes d'investissement	- €

G/ EXCÉDENT RÉPORTÉ = C-F		37 561,22 €
À REPORTER COMPTE 002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+	

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 29 MARS 2023



La Présidente du CCAS,

Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Catherine PIVET